

vigateur de Saint-Malo, que nous importe ; si c'était là son seul mérite, je ne trouverais pas son nom dans les pages de notre histoire contemporaine ! Non, sa vie a été assez belle, pour que nous ne soyons pas obligés de lui chercher, dans la nuit des temps, un prétestal légué. Et je suis persuadé que votre condescendance ira encore plus loin, et que vous me permettiez de laisser dans l'ombre, son enfance, sa jeunesse, les prix de thèmes et de versions, les lauriers qu'il a pu cueillir çà et là, pendant ses études.

A vingt-un ans, il était admis membre du barreau. Il y avait alors moins d'avocats qu'aujourd'hui ; cependant, l'encombrement dans le palais de Themis l'obligea à prendre place au troisième étage. C'était un peu élevé pour la clientèle ; il dut attendre là, pendant quelque temps, mais ce ne fut pas long, son énergie, son ardeur pour le travail, son activité, le placèrent bientôt au premier rang dans le barreau de Montréal. Le monde politique lui tendait aussi les bras.

Tout était alors pour ainsi dire à créer, dans notre sphère sociale ; littéraire et scientifique ; il fallait des hommes de science et de courage, la Providence les donna au Canada-français, et fit grandir une brillante pleiade, immortalisée par Bédard, Papineau, Morin, Lafontaine, Parent, Taché et autres dont les noms sont gravés profondément sur les pages de notre histoire. Duvernay jetait les bases de la société Saint-Jean-Baptiste, et Cartier s'écriait dans cette belle société nationale :

O mon pays ! de la nature.
Vraiment tu fus l'enfant chéri :
Mais l'étrange souvent parjure
En ton sein le trouble a nourri.
Pussent tous tes enfants enfin se joindre
Et valeureux voler à ton secours !
Car le beau jour déjà comme ce à poindre
O Canada ! mon pays ! mes amours !

Le beau jour qui commençait à poindre, devait disparaître momen-

tanément pour faire place aux sanglantes journées de 37 et 38. Nos pères luttèrent alors contre le régime oligarchique, qui voulait « écraser tout ce qui était Canadien-français. » Ils protestèrent énergiquement, une voix éloquente se fit entendre dans le parlement anglais, revendiquant pour nous, comme elle revendiquait pour l'Irlande, justice et liberté. Mais tout fut inutile ; ni les 92 résolutions transmises en Angleterre, ni l'éloquence d'O'Connell ne purent convaincre le cabinet anglais qu'il faisait fausse route.

Le cri « aux armes » s'éleva dans nos campagnes, l'insurrection grandissait. Ah ! messieurs, nous avons ici devant nous, une heure de perplexité épouvantable, et bien des cœurs durent saigner. Recourir aux armes, n'était ce pas signer notre arrêt de mort ! N'était-ce pas anéantir à jamais nos libertés religieuses et civiles ? Bédard, Caron, Parent, se prononcèrent fortorment contre ce mouvement insurrectionnel. D'après eux, il valait mieux persister à faire une lutte énergique, mais constitutionnelle, que de prendre les armes contre l'Angleterre. Leur opinion fut partagée et soutenue par tout le clergé canadien dont le patriotisme n'a pas besoin d'être prouvé. Cette ferme attitude, enraya le mouvement insurrectionnel et sauva la situation ; les événements qui suivirent cette date mémorable l'ont démontré.

Georges-Etienne Cartier, avec l'entraîn de la jeunesse et cette nature de feu qui le dévorait, se jeta dans la lutte. Nous le voyons sur le champ de bataille de Saint-Denis, à côté de Nelson, dont il est l'aide-de-camp. Chargé d'une mission importante auprès des patriotes de Saint-Antoine, il l'exécute rapidement et contribue par son courage au succès de la journée.

Privés d'armes et de munitions, les patriotes ne peuvent résister longtemps aux troupes anglaises.